

DÉCISION N°2019-583 (CASH de Nanterre) relatives aux soins sans consentement

Objet : délégation de signature relative aux soins sans consentement

La Directrice,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la Ministre des solidarités et de la santé et de le Ministre de l'Intérieur, nommant **Madame Luce LEGENDRE**, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Décide

Article 1 : Délégation est donnée à **Madame Fatima MAAROUF**, pour la signature des décisions, documents et correspondances administratives diverses portant sur les matières administratives suivantes du CASH de Nanterre:

- Décisions du Directeur pour les admissions, maintiens, programmes de soins et levées des mesures de soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent, transformations et réintégrations ;
- Bulletins de présence et de sortie des patients admis en soins psychiatriques
- Saisines du Juge des Libertés et de la Détention dans le cadre du contrôle des hospitalisations à temps complet sur Décisions du Directeur ;

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Elle est au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet le 16 décembre 2019.

À Nanterre, le 16 décembre 2019

La Directrice,

Luce LEGENDRE



**DÉCISION N°2019-584
(CASH de Nanterre)
relatives aux soins sans
consentement**

Objet : délégation de signature relative aux soins sans consentement

La Directrice,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la Ministre des solidarités et de la santé et de le Ministre de l'Intérieur, nommant **Madame Luce LEGENDRE**, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1er janvier 2019 ;

Décide

Article 1 : Délégation est donnée à **Madame Catherine LE GALLO**, pour la signature des décisions, documents et correspondances administratives diverses portant sur les matières administratives suivantes du CASH de Nanterre:

- Décisions du Directeur pour les admissions, maintiens, programmes de soins et levées des mesures de soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent, transformations et réintégrations ;
- Bulletins de présence et de sortie des patients admis en soins psychiatriques
- Saisines du Juge des Libertés et de la Détention dans le cadre du contrôle des hospitalisations à temps complet sur Décisions du Directeur ;

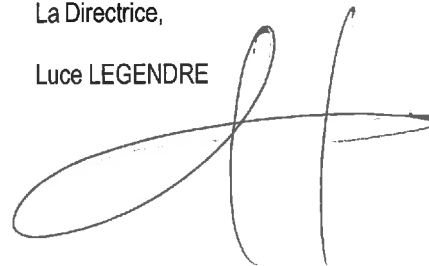
Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Elle est au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet le 16 décembre 2019.

À Nanterre, le 16 décembre 2019

La Directrice,

Luce LEGENDRE



DÉCISION N°2019-585 (CASH de Nanterre) relatives aux soins sans consentement

Objet : délégation de signature relative aux soins sans consentement

La Directrice,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la Ministre des solidarités et de la santé, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice de l'établissement public Roger Prévot à Moisselles dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Décide

Article 1 : Délégation est donnée à **Madame Chrystelle ALASO**, pour la signature des décisions, documents et correspondances administratives diverses portant sur les matières administratives suivantes du CASH de Nanterre:

- Décisions du Directeur pour les admissions, maintiens, programmes de soins et levées des mesures de soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent, transformations et réintégrations ;
- Bulletins de présence et de sortie des patients admis en soins psychiatriques
- Saisines du Juge des Libertés et de la Détention dans le cadre du contrôle des hospitalisations à temps complet sur Décisions du Directeur ;

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Elle est au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet le 16 décembre 2019.

À Nanterre, le 16 décembre 2019



La Directrice,

Luce LEGENDRE